



**UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER**

Décision N°2023-961-UM portant nomination de Monsieur BARTHELEMY Daniel,
en qualité de Directeur du Pôle de recherche Agriculture, Environnement Biodiversité - AEB

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°2021-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts,

Vu la délibération n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier,

Vu l'arrêté ministériel du 21 février 2022 portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2026,

Vu la délibération n°2022-10-17-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 17 octobre 2022, approuvant les Statuts du Pôle de recherche Agriculture, Environnement Biodiversité,

Vu la proposition du Conseil de Pôle, en date 6 mars 2023, désignant après appel à candidature, Monsieur BARTHELEMY Daniel, candidat à la fonction de Directeur du Pôle de recherche Agriculture, Environnement Biodiversité.

Décide

Article 1 : Nomination

Monsieur BARTHELEMY Daniel, Directeur de Recherche à l'INRAE, détaché au CIRAD, est nommé Directeur du Pôle de recherche Agriculture, Environnement Biodiversité.

Article 2 : Durée

La présente décision prend effet à compter du 13 avril 2023 pour la durée du contrat d'établissement, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 3 : Mesures d'exécution et de publicité

Le Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier est chargé de l'exécution de la présente décision qui fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université.

Fait à Montpellier, le 7 avril 2023.

Le Président de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ